



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7393^e séance

Jeudi 26 février 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Min	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olgúin Cigarroa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kwar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Mayong Onon
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Davison
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2015/77)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2015/77)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/134, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/77, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2205 (2015).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Chine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, au cours duquel a été présenté le rapport sur la situation à Abyei à la suite de l'examen stratégique du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Le mois a été également marqué par les discussions portant sur le renouvellement du mandat de la FISNUA, qui vient d'être décidé par

la résolution 2205 (2015). Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude à notre voisin, l'Éthiopie, pour ses efforts visant à instaurer la paix et la sécurité à Abyei grâce à l'action menée par la FISNUA.

Plusieurs dispositions de la résolution adoptée aujourd'hui soulignent l'importance du respect et de la pleine mise en œuvre des accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud en vue d'un accord final sur le statut définitif de la zone d'Abyei. Elle souligne également que la situation ne peut être réglée que par un dialogue entre les deux parties. Aussi, nous apprécions le fait que cela ait été réaffirmé dans la résolution et insistons sur la nécessité d'appliquer ces accords, surtout en particulier l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu le 20 juin 2011 par le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, conclu le 29 juin 2011 par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais, l'Accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière, conclu le 30 juillet 2011 par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais, ainsi que les accords concernant les mécanismes de coopération et de sécurité signés à Addis-Abeba le 27 septembre 2012.. Tous ces accords font partie intégrante d'un même ensemble qu'il convient d'appliquer sans sélectivité.

Comme les membres du Conseil le savent, le tableau récapitulatif établi aux fins de l'application des accords signés entre les deux parties a été communiqué au Conseil de sécurité et publié en tant que document officiel du Conseil. Nous réitérons notre volonté d'appliquer les accords et nous estimons à cet égard que le meilleur moyen de régler la situation à Abyei est, avant toute chose, de mettre en place les mécanismes provisoires, notamment le Conseil de la zone d'Abyei, l'Administration de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei. Ces mécanismes pourraient en effet permettre de combler toute lacune éventuelle d'ordre sécuritaire ou administratif et de créer les conditions d'un retour à la stabilité en vue de régler définitivement la situation, dans l'optique d'une coexistence pacifique entre les populations misseriya et ngok dinka. La résolution adoptée aujourd'hui souligne qu'il n'y a d'autre solution que le dialogue pour parvenir à un accord définitif sur le statut final de la zone d'Abyei, et met en garde contre l'adoption de toute mesure unilatérale.

En ce qui concerne les dispositions de la résolution relatives aux préparatifs des élections à Abyei, auxquels procède le Gouvernement soudanais, je tiens à souligner que la situation est normale et ne doit pas constituer une source de préoccupation. Le Protocole d'Abyei et les accords y relatifs sont très clairs à cet égard: jusqu'à ce que la situation soit réglée définitivement, Abyei fait partie intégrante du territoire du Soudan et est soumis au même régime juridique que les autres circonscriptions électorales du pays. Par conséquent, organiser des élections à Abyei relève de la souveraineté du Soudan et n'est pas incompatible avec notre volonté de régler la situation d'Abyei en application des accords susmentionnés.

Le Conseil réitère dans la résolution sa préoccupation, qui avait déjà été exprimée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au sujet de la décision prise unilatéralement par la tribu ngok dinka d'organiser un référendum. À ce sujet, nous trouvons que le paragraphe concernant cette question était plus complet dans la précédente résolution, et nous demandons par conséquent qu'il soit retenu tel quel. Cependant, nous sommes satisfaits de ce que le Conseil ait condamné toutes les actions unilatérales. Nous rappelons que lorsque l'armée soudanaise s'est retirée d'Abyei, elle l'a fait, comme nous nous y étions engagés, dans le respect des accords, de la feuille de route adoptée par l'Union africaine et de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité. Nous avons alors réaffirmé notre volonté de mettre en œuvre les accords concernant Abyei et les dispositions relatives à la sécurité frontalière, notamment la création d'une zone frontière démilitarisée, et d'activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Cela est reflété dans tous les rapports du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité comprend que toute tentative d'imposer des solutions hâtives à Abyei ou de refuser d'appliquer les accords conclus serait désastreuse pour Abyei et ne ferait que compliquer encore la situation. Nous espérons donc que nos frères sud-soudanais veilleront à remédier à la situation, et nous oeuvrerons avec eux pour mettre un terme à la paralysie qui frappent ces mécanismes. Nous sommes déterminés à le faire dans l'intérêt de la coopération et de la coexistence pacifique afin d'aider les deux Présidents à régler durablement et pacifiquement la situation.

À cet égard, nous rappelons que le Soudan et son président, M. Omer Hassan Al-Bashir, cherchent à régler le problème des troubles au Soudan du Sud de

manière à y rétablir la stabilité, dont dépend celle du Soudan. De fait, nous sommes directement touchés par la situation au Soudan du Sud, et nous tenons donc à ce que la stabilité soit rétablie dans ce pays. Bien avant la tenue du référendum sur l'autodétermination du Soudan du Sud, nous avons compris que même si ce pays était séparé du nôtre, il ne changerait jamais de continent, et qu'il deviendrait notre voisin du sud, relié à nous pour toujours, et qu'il nous faudrait donc mettre en place des relations de coopération entre les deux pays et renforcer les liens entre les deux peuples.

Pendant le nouveau mandat de quatre mois et demi de la FISNUA adopté aujourd'hui, nous sommes déterminés à progresser vers la mise en place des mécanismes administratifs et de sécurité nécessaires à Abyei. Nous espérons qu'un accord final sur le statut définitif de la zone d'Abyei sera trouvé dans l'intérêt d'un retour de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux et honoré de prendre de nouveau la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, Monsieur le Président, au sujet d'une question, la crise actuelle à Abyei, du plus grand intérêt et de la plus grande importance pour mon pays, comme pour moi, à titre personnel. Étant donné que j'ai évoqué à maintes occasions la situation à Abyei et le rôle de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), je m'efforcerais d'être bref.

Nous accueillons avec une sincère satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2015/77) et le renouvellement du mandat de la FISNUA suite à l'adoption en début de séance de la résolution 2205 (2015). Le rapport du Secrétaire général et la résolution portent sur des questions capitales pour la sécurité et le bien-être général de la population d'Abyei.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, le déploiement de la FISNUA est peut-être l'avancée la plus significative pour la population de cette zone depuis plusieurs décennies. La zone d'Abyei était, auparavant, constamment en butte à des attaques venant du nord, qui avaient provoqué un dépeuplement radical à mesure que les populations partaient chercher refuge au nord et au sud. Nous sommes profondément reconnaissants envers l'ONU et la République fédérale démocratique d'Éthiopie de ce renversement historique de la situation. Nous apprécions également à leur juste valeur le rôle

joué par les commandants qui se sont succédé à la tête de la Force de la FISNUA et le courage des hommes et des femmes qui la composent. Nous saisissons cette occasion pour saluer la nomination du chef civil de la FISNUA, dont nous espérons qu'il travaillera en étroite coopération avec le commandant de la Force et les autres parties prenantes pour régler la situation à Abyei.

Bien que nous reconnaissons avec une grande satisfaction le rôle positif joué par la FISNUA ainsi que l'engagement soutenu du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et du Secrétariat à améliorer la protection et le bien-être des peuples de la région, je tiens à saisir cette occasion pour soulever un certain nombre de points.

Premièrement, l'on ne saurait trop insister sur le fait que, même si le Gouvernement sud-soudanais et un certain nombre d'acteurs internationaux font ce qu'ils peuvent pour apporter leur aide à la région, les populations d'Abyei pâtissent de l'absence de prise en charge par l'État de leur protection et de la prestation des services de base. Deuxièmement, ainsi que l'indique le rapport du Secrétaire général avec force conviction, malgré les efforts héroïques de la FISNUA, ces populations sont toujours soumises à de forts niveaux d'insécurité, compte tenu de la fréquence des meurtres, des vols de bétail et du harcèlement physique en général. Troisièmement, tout cela est perpétré avec l'impunité la plus absolue. Malgré tous les meurtres commis dans la région depuis des décennies, pas un seul coupable n'a été arrêté, jugé ou puni. Cela a naturellement dissuadé les déplacés de la tribu ngok dinka de revenir dans la région, malgré les appels répétés qui leur ont été adressés pour qu'ils le fassent. La communauté internationale est appelée à redoubler d'efforts pour combler plus efficacement cette absence de protection et d'assistance.

Une avancée positive en ce sens consisterait à identifier les sources d'insécurité et les menaces à la vie sans ambiguïté ni équivalence morale. Bien que le dernier rapport du Secrétaire général expose clairement et sans équivoque les attaques perpétrées contre les Ngok Dinka, la résolution recourt malheureusement à l'ancienne pratique de l'équité obscurcissant les faits et les responsabilités qui en découlent. Par exemple, la formulation,

« Condamnant avec force les attaques perpétrées contre le personnel des Nations Unies, demandant que ces attaques donnent lieu à des enquêtes rapides et approfondies pour amener les responsables à

en répondre » (*résolution 2205 (2015), quatorzième alinéa du préambule*)

laisserait presque entendre que ces attaques sont perpétrées par les deux communautés, ce qui n'est pas le cas. De même,

« déterminé à prévenir de nouveaux actes de violence contre des civils, déplacements de civils et les conflits intercommunautaires » (*ibid., quinzième alinéa du préambule*)

donne l'impression que les deux communautés sont responsables, alors qu'il est bien documenté que les attaques commises dans la région ne le sont que par un seul camp. Encore une fois, « se déclarant préoccupé par... 'la décision des Ngok Dinka d'organiser un référendum unilatéral' », tout en, simplement, « notant... que le Gouvernement soudanais procède à la préparation des élections nationales à Abyei » (*ibid., dix-huitième alinéa du préambule*) peut difficilement être qualifié de propos impartial. Enfin, « le refus de délivrance des sauf-conduits, et [les] difficiles conditions de sécurité dans la région de Kadugli » (*ibid., neuvième alinéa du préambule*) est présenté comme une responsabilité partagée, alors qu'elle incombe uniquement au Soudan. Ce n'est qu'en identifiant de façon crédible la source des problèmes que l'on peut y remédier de manière appropriée. Nous espérons que les futurs projets de résolutions tiendront compte de ces préoccupations.

Même s'il est crucial de faire montre de bonne volonté pour mettre en œuvre tous les accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud en vue de résoudre la situation d'Abyei, la sécurité de la région dépend en fin de compte du rétablissement des relations pacifiques et de coopération qui existaient entre les Ngok Dinka et les Misseriya. Bien que gravement compromise par les conflits armés et aggravée par les liens qu'entretiennent les deux communautés avec Khartoum et Djouba, avec la bonne volonté des principales parties prenantes, la situation pourrait nettement s'améliorer, pour enfin se normaliser dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Des mesures doivent être prises d'urgence afin de faciliter le dialogue, la réconciliation, et la coopération entre les Ngok Dinka et les Misseriya. À cet égard, nous nous félicitons de l'appel visant à prendre des mesures pour tourner la page concernant l'assassinat du chef des Ngok Dinka, notamment en publiant le rapport de la commission d'enquête de l'Union africaine sur cet assassinat, et à encourager le recours aux méthodes traditionnelles pour résoudre ce genre de conflits.

Bien que les droits traditionnels d'accès saisonnier à l'eau et aux pâturages des Misseriya doivent être réaffirmés et garantis, il faut s'opposer aux plans et aux mesures annoncées par le Gouvernement soudanais visant à réinstaller les nomades Misseriya sur le territoire des Ngok Dinka, tel que défini par la Cour permanente d'arbitrage en juillet 2009, car ils ne font qu'alimenter les tensions entre les deux communautés. Dans l'intervalle, jusqu'à ce que les tensions actuelles s'apaisent, il convient de louer la FISNUA pour les mesures qu'elle a prises afin d'améliorer les conditions de sécurité en traçant une ligne de démarcation entre les Ngok Dinka et les Misseriya pendant la saison sèche et en établissant des itinéraires sûrs pour l'accès des Misseriya à l'eau et aux pâturages.

Une source notable d'insécurité dans la région d'Abyei est la présence de la police du pétrole à Diffra, dont le nom dinka est Ker. En effet, l'une des incongruités de la région est la tendance à appeler un grand nombre de zones des Ngok Dinka par des noms qui leur ont été donnés par les nomades Misseriya et non pas leurs noms d'origine dinka. Des efforts ont été entrepris sans grand succès pour corriger cette tendance.

Pour ce qui est précisément de la police du pétrole, nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité ait à nouveau

« exig[é] du Gouvernement soudanais qu'il retire la police du pétrole de Diffra de la zone d'Abyei » (*ibid.*, par. 10).

À la place de cette police, c'est la FISNUA qui devrait être chargée de contrôler et de protéger les puits et les installations dans ladite zone.

Il est urgent de renforcer la sécurité de la zone nord de la ville d'Abyei, d'encourager les habitants déplacés à rentrer dans leur région d'origine, de leur fournir les services de base et de stabiliser la situation, en attendant le règlement du statut final d'Abyei. À cet égard, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction la déclaration selon laquelle le Conseil

« Reconnaît que l'absence de projets de développement ainsi que l'incapacité de fournir des services publics de base ont eu un effet défavorable sur les populations d'Abyei et demande... aux donateurs d'appuyer les activités de reconstruction et de développement des capacités » (*ibid.*, par. 20).

Pour que cet objectif soit atteint, il faut exhorter le Gouvernement soudanais à mettre à disposition de la région le pourcentage convenu des recettes pétrolières générées dans la zone d'Abyei et de convenir d'un mécanisme de contrôle et de versement en la matière.

La question du vide administratif à Abyei doit également être réglée d'urgence. Abyei requiert et mérite des accords garantissant une gestion autonome pour les Ngok Dinka, de la même façon que les Misseriya s'autogèrent dans leur propre région. Cela peut ensuite être complété par des accords spéciaux permettant de traiter les questions d'intérêt commun, comme c'est le cas actuellement avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei.

Je voudrais, en guise de conclusion, insister sur un point que j'ai mentionné plus tôt. Les Ngok Dinka d'Abyei ne bénéficiant, de toute évidence, d'aucune protection ni assistance de la part de l'État, la communauté internationale est appelée à intervenir d'urgence pour combler ce vide. Beaucoup a déjà été fait et continue d'être fait, notamment par le biais de FISNUA, mais il convient de faire plus encore. Abandonner la zone n'est plus une option.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant du Soudan qui souhaite faire une autre déclaration.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à prendre la parole à nouveau pour donner quelques précisions concernant la police chargée de surveiller les champs de pétrole autour du complexe pétrolier de Diffra. Je tiens à réaffirmer, comme nous l'avons déjà fait, que cette police du pétrole est présente à Abyei en attendant la création d'une force de police conjointe. Une fois que le Service de police d'Abyei sera mis en place, nous retirerons les forces de police actuellement sur place. Je précise que celles-ci ne sont stationnées qu'autour du complexe pétrolier.

En ce qui concerne l'insécurité à Abyei, c'est une question qui nous préoccupe nous aussi, comme l'Ambassadeur Deng l'a souligné. Nous nous employons à mettre en place les mécanismes nécessaires, car la sécurité est un problème pour nous autant que pour l'autre partie. Le complexe pétrolier de Diffra a fait l'objet de trois tentatives de sabotage ces derniers mois. Aussi avons-nous dû maintenir cette force de police non armée afin d'assurer une protection symbolique de ce complexe pétrolier. Dès que sera créée la police chargée de protéger ces installations pétrolières, nous

retirerons immédiatement les forces qui sont déployées actuellement à Abyei.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 35.